

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE****Séance du 14 Décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze Décembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 22 octobre 2020, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 10 novembre 2020

**Étaient présents :**

Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, David ANCELIN, Colin ARMAND, David DELINCHANT, Jean-Luc STAROSSE  
Éric THIEBAUT

Mesdames les conseillères municipales : Sophie LORENTZ, Patricia MASCI, Sabrina SACLEUX

**Etaient excusé(e)s :**

Christophe CHATILLON ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Rémi ADAM

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 07 Septembre 2020 est accepté à l'unanimité

**2020-50. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES EQUIPEMENTS CAMPANAIRES**

Le contrat de maintenance proposé par l'entreprise Chrétien arrive à échéance au 31 décembre 2020, monsieur le maire propose de reconduire le contrat d'entretien des cloches pour les mêmes conditions. Le montant de l'entretien s'élève à 196 € H.T révisable selon la clause du contrat de maintenance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des équipements campanaires de l'entreprise Chrétien

**2020-51. TARIFS DES AFFOUAGES**

Messieurs DELICHANT et ANCELIN rappellent aux membres du conseil municipal que les personnes faisant partie de la commission bois ont réalisé jusqu'à maintenant le métrage des affouages réalisés. Afin d'anticiper l'éventualité que cette équipe des bois ne puisse pas réaliser la même prestation l'année prochaine, il a été demandé à l'ONF de faire une estimation de ce travail. L'ONF propose de facturer 3€/ stère le marquage du bois des affouagistes.

Afin d'anticiper cette situation il est proposé au conseil municipal d'augmenter le tarif des affouages de 1€, ce qui le porte à 8€ / stère.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DIT que le montant du stère sera de 8€ pour la campagne d'affouages 2020-2021
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

#### **2020-52. CONVENTION MAIRIE / FOYER RURAL**

Monsieur le maire rappelle les objectifs du foyer, à savoir les animations dans la commune, le respect des consignes et les différents choix de la commune en particulier ne plus louer le foyer le samedi mais les autres jours et éventuellement en journée. Un planning de location du foyer est mis en place et géré par Mmes VAILLANT et LORENTZ

Monsieur le maire fait lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE l'ensemble de la convention
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **2020-53. REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Madame MASCI rappelle que les prêts de matériels pour les animations sont mis à disposition de la bibliothèque, mais que ce sont les bénévoles qui doivent aller chercher les matériels à la médiathèque de Laxou.

Elle précise que les frais kilométriques sont à la charge des bénévoles.

Monsieur le maire propose de rembourser les frais kilométriques des bénévoles sur présentation de fiches établies qu'ils devront remplir.

Ils seront remboursés selon les barèmes réglementaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de réaliser le remboursement des frais kilométriques des bénévoles de la bibliothèque
- DIT que les barèmes appliqués seront les barèmes réglementaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **2020-54. REFERENTS -SPL -XDEMAT**

Monsieur le maire rappelle que suite au renouvellement des membres du conseil municipal, il est nécessaire de désigner des membres permettant de représenter la commune auprès de la SPL-XDEMAT

Il précise qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il se propose comme délégué titulaire et propose monsieur Rémi ADAM comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DESIGNÉ :
  - ✓ Mr Jean-Luc STAROSSE délégué titulaire
  - ✓ Mr Rémi ADAM, délégué suppléant

#### Informations :

#### Questions diverses :

- Monsieur le maire informe que l'ETAT a accordé au titre de la DETR une subvention de 47 420€ pour les travaux d'enfouissement des réseaux, Phase 2.
- La commission environnement a reporté ses actions suite au confinement. Il est proposé de faire une communication auprès des personnes afin d'informer des différentes actions qui seront mises en place.  
Monsieur le maire propose de se concerter avec l'ensemble du conseil municipal pour fixer un rendez-vous
- Vu la vitesse excessive dans la rue du Progrès, il sera étudié la mise en place de ralentisseurs. Monsieur le maire informe que des gendarmes couchés seront installés devant le foyer.
- Suite au courrier de la fédération de chasse du 03 juillet 2020 mentionnant l'arrêté de terrain de la commune de Charmes la Côte, pour le droit de chasse de l'ACCA. Monsieur IVCEVIC a rencontré monsieur le maire afin de trouver un consensus permettant de régulariser la situation pour la location de la forêt communale
- Suite à la procédure de reprise de concessions échues et sans concessionnaires, il a été demandé de réaliser des travaux permettant d'épurer 2 concessions. Un devis a été signé et les travaux « vide de corps » ont été réalisés le 14 décembre. La facture sera imputée sur l'exercice 2021
- Madame Patricia MASCI informe que la moitié du cimetière est saisie sur le nouveau logiciel de gestion
- La distribution des affouages se fera le jeudi 17 décembre de 14h30 à 19h et samedi 19 décembre de 10h à 12h. une information a été faite à chaque affouagiste

Fin de séance 22h30



